



Prêt commun pour maison sur terrain appartenant à la concubine.

Par **Teiva**, le **13/09/2018** à **02:24**

Bonjour,rrnAvec ma compagne, nous avons contracté un prêt à la banque pour construire notre maison. Le terrain sur lequel la maison est construite lui appartient. Cela fait 2 ans maintenant que nous y habitons.rnrnAyant perdu son emploi dans la 1ère année du remboursement du prêt, nous avons décidé ensemble que j'allais prendre à ma charge les échéances mensuelles du prêt, et toutes les autres charges concernant la maison.rnrnNous avons une fille de 5 et demi. Nous ne sommes pas mariés.rnrnDemain, si je décide de me séparer et de partir, après lui en avoir parlé, quels seraient mes droits? Que devrions-nous faire afin de garder une certaine sérénité pour gérer au mieux cet aspect de la séparation ? Émotionnellement, ça sera déjà difficile.rnrnMerci d'avance.

Par **morobar**, le **13/09/2018** à **07:55**

Bonjour,rn[citation] quels seraient mes droits?[/citation]rnAucun.rnIl sera difficile d'établir l'assiette et le montant d'une récompense.rnIl paraît donc urgent de contacter un notaire qui vous exposera les solutions, leurs avantages et leurs inconvénients.

Par **amajuris**, le **13/09/2018** à **09:30**

bonjour,rnen union libre, la séparation est également libre.rnVous n'avez aucun droit sur le terrain et la maison qui appartiennent exclusivement à votre concubine.rnDans votre situation,

je ne vois que la reconnaissance de dette, sans oublier qu'actuellement, vous êtes logé gratuitement dont il faudra tenir compte en cas de séparation.rnsi vous êtes coemprunteur du prêt, il est logique que vous remboursiez le crédit si votre concubine ne peut pas le faire.rnsalutations

Par **Teiva**, le **13/09/2018** à **22:08**

Bonjour,rnJe vous remercie pour vos réponses.rnMon objectif étant de me libérer de toutes charges. La solution resterait la vente du bien. Je ne m'attends pas à une quelconque part sauf si elle en décide.rnLe but étant aussi que je puisse m'acheter ou me louer un appartement ou maison afin d'y habiter par la suite, et ne pas être bloqué financièrement et matériellement.rnMerci.

Par **morobar**, le **14/09/2018** à **08:15**

On a bien compris le but, mais consultez donc un notaire pour étudier les solutions depuis la reconnaissance de dette, la tontine....